

MÉTHODE	VERSION	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
E-IV-5	2	10-12-2023
Recherche et dénombrement des staphylocoques pathogènes et/ou Staphylococcus aureus par filtration sur membrane		

DESCRIPTIF		
Paramètres	staphylocoques	
Références normatives	NF T90-412	2016

DOMAINE D'APPLICATION	
Matrice	Eaux potables Eaux de piscine Eaux filtrables

CRITÈRES DE PERFORMANCE		
Limite de quantification (LQ)	Voir NF T90-412: §8 + annexes A-B	-
Incertitude (relative) de la mesure	Voir NF T90-412: §8 + annexes A-B	-
Gamme de travail	Voir NF T90-412: §8 + annexes A-B	-

(a) source norme de référence

(b) source laboratoire ISSeP : incertitude élargie par combinaison de la reproductibilité intralaboratoire et du biais de la méthode selon la norme ISO 11352:2012

(c) source laboratoire ISSeP : Validation de la méthode

1. Objet

La présente procédure spécifie une méthode de recherche et dénombrement des Staphylocoques pathogènes et/ou Staphylococcus aureus par filtration sur membrane.



2. Procédure

L'ensemble des prescriptions des normes de référence sont d'application, à l'exception des prescriptions spécifiques à la Région wallonne. Ces prescriptions spécifiques s'écartent ou limitent le choix des normes de référence. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous au sein de la colonne « Prescriptions CWEA ». Les prescriptions y relatives qui sont reprises dans les normes de référence sont listées, pour information au sein de la colonne « Prescriptions normes de référence ».

Prescriptions de la norme de référence	Prescriptions CWEA
Mode opératoire	
(§9.1 Prise d'essai)	A titre indicatif, pour les eaux potables et les eaux de piscines, la filtration est effectuée pour 100 ml d'échantillon. Lorsqu'une pollution est suspectée, des aliquotes de 10 et 1 ml sont également filtrées.
(§9.3.2 Examen microscopique)	A l'aide d'une anse étaler un fragment de la colonie présomptive dans une goutte d'eau sur une lame en verre. Couvrir d'une lamelle et observer la suspension avec le contraste interférentielle au grossissement 400X. NB : Au préalable, il peut être nécessaire d'ajuster la mise au point avec une lame d'une ancienne coloration de GRAM avant d'observer les colonies présomptives au grossissement 100X puis au 400X.
Rapport d'essai	
(§11 Rapport d'essai)	Le rapport doit contenir au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • une référence à la présente méthode de la Région wallonne et à la méthode normalisée • l'identification complète de l'échantillon • la date de prélèvement ; ceci qu'il ait été réalisé par le laboratoire ou par le client • la date d'analyse • les résultats du dénombrement • les détails opératoires non prévus dans la présente méthode, ainsi que tout facteur ayant pu affecter les résultats.
Instructions supplémentaires à la NF T 90-412	



Assurance de qualité	<p>Le contrôle de qualité des essais sera réalisé par :</p> <ul style="list-style-type: none">• le contrôle de performance du milieu de culture (productivité, sélectivité, spécificité) selon l'ISO 11133:2014• le contrôle des conditions d'essais : délais entre le prélèvement et l'analyse, condition de conservation des échantillons, qualité des milieux de culture, surveillance des températures d'incubation,...• la vérification de l'asepsie de l'environnement : témoin (filtration de 100ml de solution de Ringer et incubation parallèlement aux échantillons)• l'utilisation de Matériaux de référence quantifiés et établissement d'une carte de contrôle• le contrôle externe par la participation à des exercices interlaboratoires.
----------------------	--

3. Informations de révision

Les principales modifications apportées à cette procédure par rapport à la version précédentes sont : révision suite à la nouvelle version de la NF T90-412 en 2016.

4. Annexes

Sans objet